



**PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE HODENT  
DU 12 OCTOBRE 2020**

**Séance du 12 octobre 2020**

**Nombre de conseillers**

- En exercice : 11
- Présents : 11
- Votants : 11
- Absents : 0
- Exclus : 0

**Date de convocation :**

07 octobre 2020

**Date d'affichage :**

07 octobre 2020

L'an deux mil dix-vingt, le 12 octobre à 20h30,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance, sous la présidence de Monsieur Eric Breton, Maire, dans la salle d'activités communale, afin de respecter les mesures de distance exigée dans le cadre de la crise sanitaire du Covid19.

**Etaient présents :** Patrice Bonnet, Isabelle Branson, Eric Breton, Cédric Chiepperin, Nelly Claes, Fabien Copin, Chloé Journe, Pascaline Legrand, Joël Le Manach, Pierre Polverari, Sébastien Valorz,

**Etaient absents excusés :**

Patrice Bonnet a été nommé secrétaire.

**Approbation du procès-verbal de la séance précédente.**

**1) Délibération 2020-58 : Choix du mode de gestion de l'assainissement communal**

Le Maire rappelle les trois scénarii proposés par le bureau d'études ECOSFERES pour le choix du mode de gestion de l'assainissement communal :

1/ maintien du système actuel en régie, sans oublier : le déficit actuel pour lequel, la mise à l'équilibre budgétaire, à échéance de 10 ans est l'objectif, ainsi que les carences à résorber (surveillance, astreintes, travaux non engagés),

2/ mixte, soit en régie, avec des prestations de service déléguées prenant en compte la gestion des boues et l'existant à remettre à niveau, avec un plan pluriannuel d'investissement,

3/ la Délégation de Service Public (DSP)

Présentation du graphique permettant la comparaison des 3 scénarii :

Si le scénario 1 est le moins cher, il requiert des ressources que la commune ne possède pas en interne, le choix 3 (DSP) s'avère être le plus coûteux, surtout en début d'exercice. Le choix 2 semble s'imposer en raison de la progressivité du coût de l'assainissement plus linéaire, tout en ayant un bon niveau de prestations.

Pour les choix 2 et 3, il faut inclure le programme d'investissement.

En conclusion, le Maire propose au conseil de retenir le choix 2.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, décide de retenir le choix 2, soit un mode de gestion mixte de l'assainissement communal.

## **2) Délibération 2020-59 : création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet**

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité pour la commune de HODENT de procéder au recrutement d'une secrétaire de mairie,

Considérant pour ce faire, qu'il doit être créé un emploi d'adjoint administratif d'une durée hebdomadaire de 21h00,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

De créer, à compter du 04 janvier 2021, un poste d'adjoint administratif, de 21 heures hebdomadaires,

Que ce poste pourra être pourvu par un agent titulaire ou non titulaire,

Que l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs (agent titulaire),

De compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,

D'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, au budget de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, approuve la création du poste d'adjoint administratif à raison de 21 heures hebdomadaires, la modification du tableau des effectifs et l'inscription des crédits nécessaires au budget de la commune et autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires pour la mise en œuvre.

## **9) Questions diverses**

### a. Coordonnateur communal

La secrétaire de mairie quitte son poste au 4 janvier 2021 et avait été désignée coordonnateur pour le recensement de la population, il faut donc la remplacer. Le Maire ne souhaite pas que lui ou les adjoints soient impliqués dans le recensement, sauf si nécessaire. Mme Claes prendra des renseignements auprès de Mme Lagarde pour évaluer ce que cela représente. Mme Lagarde assistera à la réunion de l'INSEE du 12 novembre 2020.

### b. Délégués dans les commissions du PNR : ils doivent répondre à la demande du choix des commissions

c. Travaux rue de la Clé des Champs : M. Polverari et M. Le Manach présentent les évolutions techniques pour la voirie dans cette rue. Une visite sur place est prévue le 15 octobre après-midi.

d. Divers

Prévoir une étude de solution aux problèmes d'inondation qui affectent le 6 rue de l'Orée du Bois (problème déjà répertorié dans SDA).

Madame Branson prend en charge, avec le support de la secrétaire de mairie, les recherches de partenariat pour l'accueil en centre de loisirs.

Madame Branson, régisseur titulaire, doit faire la demande de carte bancaire pour les régies.

Mme Claes indique qu'elle est sollicitée par des habitants pour l'école de musique. Le sujet a été délibéré il y a 2 ans. Le Maire lui propose de monter un dossier de présentation au conseil municipal.

Un projecteur fixe sera monté dans la salle communale durant la Toussaint. M. Chiepperin se charge du dossier.

Lecture faite des remerciements des familles suite au décès de leur proche.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h48 ;

Le Maire, Eric Breton



